

# OFFRE D'EMPLOI

## Service des loisirs et de la culture

### Accompagnateur(-trice)s – Camp de jour Postes temporaires

#### Description sommaire

Sous la responsabilité de la cheffe de section – Camps de jour et animation, la personne titulaire du poste voit à l'intégration d'enfants ayant des besoins particuliers. Elle assure le bien-être et la sécurité des enfants sous sa responsabilité. Elle peut aussi être appelée à intervenir lors de situations problématiques et à communiquer avec les parents.

#### Exigences

##### 1. Formation

- Avoir complété sa 4<sup>e</sup> secondaire à son embauche ;
- Étudier dans un domaine connexe à l'emploi (atout).

##### 2. Expérience

- Expérience pertinente auprès d'une clientèle jeunesse ;
- Expérience à titre d'accompagnateur ou accompagnatrice au sein d'un camp de jour (atout).

##### 3. Connaissances

- Connaissance des différents profils d'enfants ayant des besoins particuliers.

##### 4. Autres

- Avoir de l'intérêt à développer des compétences en lien avec la clientèle à besoin particulier ;
- Avoir une facilité à travailler en équipe ;
- Avoir une facilité à s'adapter aux imprévus ;
- Être étudiant ou étudiante ;
- Être disponible pour les formations ;
- Être disponible pour travailler à temps plein lors des semaines de camp.

##### 5. Compétences et aptitudes personnelles

- Résolution de problèmes ;
- Communications interpersonnelles ;
- Savoir travailler en équipe ;
- Autonomie ;
- Savoir s'adapter ;
- Résistance au stress ;
- Orientation vers la clientèle.

#### Sommaire des tâches

##### 1. Tâches reliées à l'accompagnement

- 1.1. Favoriser une intégration positive et optimale de l'enfant ou des enfants sous sa responsabilité aux activités du camp de jour ;
- 1.2. Assurer le bien-être et la sécurité de l'enfant ou des enfants sous sa responsabilité ainsi que celle des autres participants et participantes ;
- 1.3. Soutenir l'enfant accompagné dans la création de liens sociaux avec les autres participants et participantes du camp de jour ;
- 1.4. Participer à la sensibilisation des autres participants et participantes aux besoins particuliers des enfants du programme d'intégration ;

- 1.5. Favoriser la participation de l'enfant aux activités du camp de jour en adaptant les activités lorsque requis ;
- 1.6. Intervenir lors de toute situation problématique et informer le responsable des accompagnateurs et accompagnatrices et les parents, au besoin, de ses interventions ;
- 1.7. Remplir des rapports d'incidents, au besoin, à la suite d'une intervention ;
- 1.8. Effectuer des suivis réguliers auprès des parents pour les impliquer dans le processus d'intégration au camp de leur enfant ;
- 1.9. Remplir des rapports d'incident, au besoin, à la suite d'une intervention ;
- 1.10. Travailler de concert avec l'équipe d'animation ;
- 1.11. Assister aux réunions d'équipe ;
- 1.12. Rédiger un court bilan de fin d'été pour chacun des enfants accompagnés ;
- 1.13. Prendre part à une rencontre avec le parent et l'enfant accompagné avant le début du camp et lorsque requis.

## 2. *Autres*

- 2.1. S'assurer du respect des exigences en matière de santé et sécurité du travail ;
- 2.2. Agir à titre d'intervenant ou intervenante lors de mesure d'urgence lorsque requis ;
- 2.3. Accomplir toute autre tâche reliée à ses champs de responsabilité.

## Horaire de travail et salaire

<b>Lieux :</b>	- Divers établissements municipaux ainsi que scolaires réservés pour le camp de jour estival
<b>Période d'embauche :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Mai à août</b></li> <li>- De mai jusqu'au 21 juin 2025 : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Présence obligatoire aux formations, selon le calendrier établi (soirs et fins de semaine).</li> </ul> </li> <li>- 25 au 28 juin 2025 : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Présence obligatoire aux journées de planification, selon le calendrier établi (en journée).</li> </ul> </li> <li>- Pendant la durée du camp de jour, du 30 juin au 15 août 2025 : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 35 à 40 heures par semaine, selon les besoins du service et en fonction de l'horaire de travail établi en avance.</li> </ul> </li> </ul>

### Salaire :

À titre indicatif, la fourchette salariale est de 18 \$ à 18,50 \$ de l'heure. La Ville de Vaudreuil-Dorion applique une règle d'intégration salariale qui tient compte du profil d'expérience directement pertinente du candidat ou de la candidate.

## Pour postuler

Les personnes intéressées sont invitées à postuler en cliquant sur le lien suivant : [Je postule](#).

## Équité en emploi

La Ville de Vaudreuil-Dorion souscrit au principe de l'égalité d'accès à l'emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles et ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Les personnes handicapées sont invitées à mentionner leurs besoins spécifiques afin de prévoir les mesures d'accommodement pour le processus de sélection.

## Autres renseignements

Il est entendu que la description d'une fonction reflète les éléments généraux du travail accompli et ne doit pas être considérée comme une description détaillée de toutes les tâches à accomplir.

**Nous remercions tous les candidats et toutes les candidates. Cependant, seules les personnes retenues pour la prochaine étape du processus de sélection seront contactées. À des fins de sélection des candidatures, l'employeur se réserve le droit d'effectuer des entrevues, des examens, des échantillons de travail, des vérifications préemploi ou d'utiliser tous autres outils.**